

- c) l'échange des résultats obtenus dans le cadre du PDME et du TEF;
- d) les implications et la faisabilité de confier au MDEC l'exécution du PDME;
- e) le partage de systèmes d'établissement des résultats et l'évaluation des besoins futurs en matière de résultats communs;
- f) l'élaboration de meilleurs mécanismes de traitement des demandes reçues d'entreprises ontariennes par le MAECI, l'InfoCentre fédéral, le Centre des services aux entreprises Canada-Ontario (CSECO), le Centre du commerce international, IC ou le MDEC;
- g) des arrangements en vue d'études de marché conjointes lorsque la chose est appropriée.

INVESTISSEMENT

11. Le MDEC, le MAECI et IC uniront leurs efforts pour maximiser l'efficacité des programmes de prospection et de promotion de l'investissement étranger et pour sensibiliser les investisseurs potentiels aux avantages et aux occasions qu'offre l'Ontario. Pour ce faire,
- a) le MDEC, le MAECI et IC coordonneront leurs activités de planification des stratégies applicables aux programmes de promotion et de rétention de l'investissement étranger;
 - b) reconnaissant l'importance d'offrir aux investisseurs étrangers actuels et potentiels une source unique et concertée de services et d'information adaptés, le MDEC, en collaboration avec le secteur privé, mettra sur pied et gèrera le Service ontarien d'information sur l'investissement, organisme de calibre international qui sera le principal foyer des efforts fédéraux, provinciaux et municipaux de commercialisation et de promotion des investissements déployés en Ontario;
 - c) le MDEC, le MAECI et IC exploreront la possibilité de trouver des solutions communes pour accroître les ressources de promotion des investissements dans certaines missions du gouvernement fédéral à l'étranger;
 - d) le MDEC, le MAECI et IC élaboreront des procédures et des critères leur permettant de partager l'information relative à des possibilités d'investissement au Canada;